

# AIDE AUX ASSOCIATIONS ET AUX COLLECTIVITÉS DÉVELOPPANT DES ACTIONS EN FAVEUR DE LA PARENTALITÉ

## Bénéficiaire de l'aide:

Collectivités support d'action s'inscrivant en cohérence avec les actions du REAAP (Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents).

## Objet de l'aide:

Aide financière aux projets présentés.

## Descriptif de l'aide:

Liens parents-enfants.

## Montant de l'aide:

Aide limitée à 120 heures par an.

## Démarche:

Sur présentation d'un dossier présentant l'action et le financement. Avis du Comité de Pilotage REAAP et Commission Mixte CAF/Conseil départemental.

## A qui s'adresser:

Service Enfance Jeunesse Famille 26 avenue de Chevène CS 42220 74023 Annecy Cedex Tél: 04 50 33 22 30